

On se dispute, même les orages

VANNES. — Le ciel est gris et bas. Il vient tout juste de pleuvoir sur Saint-Dolay, dans le Morbihan. A peine de quoi mouiller la poussière, mais pas suffisamment pour doucher les passions, ni pour éteindre les conversations...

« Samedi dernier encore, comme d'habitude, ça n'a pas fait un pli... Il venait un bel orage, mais quelques gouttes sont à peine tombées que l'avion est arrivé. Un petit tour dans les nuages et cinq minutes après c'était fini : la pluie est allée tomber sur Redon ; ici, rien... »

Cet orage de samedi a été... la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Dans les bistrotts, on en parle beaucoup, plus que du match Bayern - Saint-Etienne qui, ailleurs, monopolise les conversations. Il n'est question, ici, que des jardins qui sèchent, du maïs qui ne lève pas, du toin dont la récolte est ridicule... et de cet avion mystérieux qui dégonfle les nuages les plus prometteurs.

Bref, à défaut de tonnerre, c'est la colère qui gronde.

Il se trouve que dans cette région frontalière entre la Loire-Atlantique et le Morbihan, des surfaces assez importantes ont été plantées en arbres fruitiers par quelques arboriculteurs. Par dessus tout, ceux-ci craignent la grêle.

« Aussi, dit-on ici, dès que le temps tourne à l'orage, ils procèdent à des tirs anti-grêle à partir du sol ou par avion... Ce qui chasse les orages vers la vallée de la Loire ou celle de la Vilaine et rien ne tombe ici ».

Le secteur concerné : en Morbihan, tout le canton de La Roche-Bernard ; en Loire-Atlantique, le canton de St-Gildas-des-Bois.

Ici et là, à l'initiative de syndicats agricoles locaux et après une réunion qui a rassemblé, il y a quelques jours, des élus locaux, les conseillers municipaux devraient tenir, avant la fin de la semaine, des réunions extraordinaires avec ce seul problème à l'ordre du jour.

Un projet de motion leur sera soumis. Adressée aux préfets des deux motions, cette motion leur demande « de prendre un arrêté interdisant aux arboriculteurs d'organiser des tirs anti-grêle, tant du sol que par avion... Si cet arrêté n'était pas pris avant la fin du mois, nous craignons que les agriculteurs et usagers ne manifestent leur colère... En cette période de sécheresse naturelle, c'est un crime que d'empêcher le peu

de nuages qui se présentent de tomber en pluie... »

Pas de grêle

On s'étonne d'autant plus ici de ces tirs intempestifs que la grêle est, paraît-il, assez rare dans la région. Et l'on fait remarquer que ce qui est normal dans les régions arboricoles ou viticole, où la grêle est fréquente, l'est beaucoup moins dans une région d'élevage.

« Ces arboriculteurs peu nombreux, poursuit le projet de motion, vont, cette année, faire de gros profits... Mais des milliers de familles qui vivent de la terre vont souffrir : pour elles, pas de récolte, pas de revenu ! Elles ne peuvent admettre que le peu d'eau venant du ciel ne tombe pas... »

Déjà, de cette affaire, il a été question à la Chambre d'Agriculture du Morbihan, tandis que la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles de ce département demande, dans un communiqué, que l'usage des dispositifs anti-grêle soit interdit dans le secteur concerné.

En face — du côté des arboriculteurs — on commence à s'inquiéter des dimensions que prend l'affaire...

Pour l'un d'eux, « c'est une rumeur, comme celle d'Orléans il y a quelques années. Au bourg, tout le monde en parle, sauf nos amis... Quant au reste, c'est ridicule : l'iodure d'argent contenu dans les fusées n'empêche pas les précipitations, au contraire ! Enfin, quant à moi, je n'utilise pas d'avion et je n'ai envoyé aucune fusée depuis le mois de septembre. Et nous aussi, nous avons besoin d'eau... »

Alors, rumeur ou pas rumeur ? L'affaire donne, en tout cas, une idée du point d'inquiétude où l'on est rendu dans certaines régions du fait de la sécheresse.

Jean-Michel LE CLAIRE.